



MAIRIE

69870- POULE LES ECHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 24 janvier 2020

Date de la convocation : 17 janvier 2020

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY

Excusée : Colette FLÈCHE pouvoir à Aymeric CHAMPALE

Secrétaire de Séance : Isabelle PETIT

Le conseil municipal décide de rajouter à l'ordre du jour une demande de droit de préemption.

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 29 novembre 2019 est approuvé.

INTERCOMMUNALITE

1. Composition du futur conseil communautaire : Mme le Maire rappelle la délibération n° 2019-028 du 14 juin 2019 qui fixe le nombre à 66 sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien dans le cadre d'un accord local, soit deux pour notre commune. A défaut d'un accord local constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale [droit commun], le Préfet a fixé, le 31 octobre 2019, à 63 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.
2. Couverture médicale : Mme le Maire informe que le cabinet de télé-médecine est opérationnel depuis le 7 janvier dernier, dans la maison médicale de Lamure sur Azergues, locaux de la COR, avec un infirmier présent et un médecin à distance.

FINANCES

3. Budget Eau Compte Administratif 2019 :

| | | | |
|-----------------------|-----------------------|-----------------|--------------|
| BUDGET EAU | Section | RECETTES | 64 040,52 € |
| | EXPLOITATION | DÉPENSES | 20 403,04 € |
| | Section | RECETTES | 60 081,36 € |
| | INVESTISSEMENT | DÉPENSES | 194 975,91 € |

Sous la présidence de Mme Carret, le compte administratif budget EAU exercice 2019 est approuvé à l'unanimité.

4. Budget Eau Compte de Gestion 2019 :

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion budget Eau dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est approuvé à l'unanimité.

5. Budget Eau Affectation du Résultat 2019 : Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Joëlle COULEUR, Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice ; Constatant que le compte administratif du budget Eau fait apparaître :

Résultat d'exploitation 2019 : 43 637,48 € + 0,00 € (résultat reporté) = 43 637,48 €

Résultat d'investissement 2019 : 134 894,55 € + 135 917,87 € (résultat 2018) = 1 023,32 €

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013, créant la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, issue de la fusion des communautés de communes du pays de Tarare, du pays d'Amplepuis Thizy et de la Haute Vallée d'Azergues, Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe, qui prévoit le transfert de la compétence « eau » aux communautés de communes ; Vu les articles L. 1321-1 et L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunales ; Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 mars 2016, n° 386623 ; Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter ces résultats dans leur totalité au budget général de la commune 2020, de ne pas transférer l'excédent d'exploitation et d'investissement à la Communauté de l'Ouest Rhodanien dans le cadre du transfert de la compétence Eau.

6. Investissement avant le vote budget 2020 : Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, avant le vote du budget primitif 2020. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 63 120 €.

BATIMENTS

7. Ecole : Mme le Maire rappelle la délibération n° 2019-043 du 29 octobre 2019, approuvant le remplacement de la chaudière de l'école et sollicitant la COR pour l'attribution d'un fonds de concours. Lors du conseil communautaire du 5 décembre 2019, la COR a attribué à la commune une somme de 10 180,26 €.
8. Salle des fêtes : suite à une panne de chaudière, celle-ci a été réparée en urgence par l'entreprise Lespinasse, pour pouvoir poursuivre l'occupation de la salle, coût de la réparation = 1 581,60 € TTC.
9. Salle des Fêtes : Mme le Maire informe que la visite de la commission de sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP) a eu lieu le 5 décembre 2019. Le SDMIS a émis un avis défavorable (téléphone urbain en panne) assorti d'un autre lors de la commission de sécurité du 18 décembre 2019, bien que tous les documents nécessaires aient été fournis. L'avis défavorable a été levé lors de la commission du 8 janvier dernier.
10. Locaux commerciaux 3 et 9 Place de l'Eglise : le chauffage qui était commun aux deux locaux a été revu avec l'installation de cinq radiateurs électriques par M. Mallecourt pour un coût de 1 918,85 € TTC, l'installation électrique des radiateurs réalisée par M. Rubaud s'élève à 640,44 € TTC. La VMC doit être remise en état de fonctionnement : devis de M. Mallecourt de 1 209,23 € TTC.
11. Location local commercial 3 Place de l'Eglise : Madame Simon va prendre en location le local commercial de la commune, qui abritait le snack jusqu'en mai 2019, pour installer son salon de coiffure. Le chauffage va être séparé du local traiteur et une ligne téléphonique est déjà existante. Ayant un bail commercial qui n'est pas achevé, Madame Simon souhaiterait que nous établissions un bail de courte durée jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Il s'agit de décider quel loyer on lui proposera avec établissement du bail au prochain conseil, lorsque les travaux de chauffage seront terminés. Le conseil décide à l'unanimité de proposer à Mme Simon un loyer intermédiaire de 100 € mensuel.
12. Dégradations locaux Comité des Fêtes : Mme le Maire informe qu'une plainte a de nouveau été déposée auprès de la gendarmerie concernant les vitres brisées du local du Comité des Fêtes. Un devis de réparation sera demandé.

VOIRIE – EAU

13. Aménagement Sécuritaire Chansaye : Mme le Maire rappelle l'attribution, au titre des amendes de police, d'une subvention du Département d'un montant de 5 800 €. Celle-ci déjà versée, il convient de l'accepter. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la subvention d'un montant de 5 800 € provenant des amendes de police.
14. Cimetière : Madame le Maire rappelle la nécessité de rédiger un règlement intérieur pour les deux cimetières de la commune. Suite à la transmission par mail du projet de règlement aux conseillers municipaux, pour lecture et corrections, Monsieur Champale, conseiller municipal, donne quelques précisions sur celui-ci. Les horaires d'ouverture du cimetière sont modifiés. Le conseil municipal, ouï l'exposé, à l'unanimité approuve le règlement intérieur des cimetières du Bourg et de Lafont.
15. Demande de concessions : Suite à l'approbation du règlement des cimetières, Mme le Maire informe qu'une personne native du village, mais partie pour des raisons professionnelles et désirant passer sa retraite sur la commune, demande une concession dans le cimetière du Bourg (son oncle est inhumé dans celui-ci). Mme le Maire donne lecture de la demande et demande aux conseillers de se prononcer sur l'octroi d'une concession. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
16. Impasse Buissonnière : Mme le Maire donne lecture du courrier des habitants de l'impasse Buissonnière qui nous avaient alertés sur la vitesse excessive au croisement de l'impasse lors du conseil du 29 novembre 2019. La route concernée étant une départementale, ce courrier sera transmis au service voirie du Département du Rhône.
17. Tracteur – godet chargeur : M. Hoffmann, adjoint, donne lecture des devis :
- Augay réparation du godet = 1 152 € TTC
 - Frédière remplacement du godet = 1 390 € HT.
- Le conseil municipal approuve le devis Frédière.

URBANISME

- 18. Arrêt du PLU** : Mme le Maire rappelle que le projet du PLU a été arrêté lors de la séance du 29 novembre 2019, ce dossier transmis aux Personnes Publiques Associées ont jusqu'au 12 mars 2020 pour donner leurs avis. La CDPENAF a invité Mme le Maire à la commission du 20 janvier afin de lui rendre son avis concernant la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers. L'avis sera envoyé par voie postale sous 15 jours, à voir lors du prochain conseil.
- 19. Droit de préemption** : Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle ZT 85 de 406 m², sise 9 impasse Molette. M. Déal demande de contacter les propriétaires de cette impasse concernant l'entretien des abords.

PERSONNEL

- 20. Bilan CNAS 2019** : Suite à l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2019, il est donné lecture du bilan de l'année. Montant de la cotisation 2019 = 1449 €, total des prestations versées aux agents 1 585 €, total des avantages pour les agents 88 €.

ECOLE – SPORTS – LOISIRS

- 21. Organisation des festivités sur le domaine public** : Un document de sécurité concernant l'organisation de festivités sur le domaine public, préparé par M. Champale conseiller, a été transmis par mail aux conseillers, afin de l'étudier. Le conseil municipal approuve ce document relatif aux mesures de sécurité lors des manifestations organisées sur le domaine public.
- 22. Festival des 3 vallées** : Le festival des trois vallées aura lieu sur notre commune les 3, 4 et 5 juillet 2020. La commune a décidé d'autoriser le changement de lieu sur le plan d'eau, lors du conseil du 29 novembre 2019, si les mesures de sécurité étaient renforcées. Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur le changement de lieu et les mesures de sécurité attachées à cette manifestation en ce lieu. Les mesures de sécurité seront vérifiées lorsque l'association remettra en mairie le dossier « organisation des festivités ». M. Béroujon ne participe pas au vote. Le conseil municipal accepte à la majorité, (1 contre, 1 abstention, 9 pour) l'utilisation du plan d'eau. Toutefois, une question est soulevée : en cas de pluie, quelle solution à l'association ? Il est rappelé que la salle des fêtes est prévue pour 200 personnes maximum.
- 23. Tek Taaba** : association caritative qui vend des bugnes ce dimanche 26 janvier. Comme l'an dernier, le conseil municipal autorise la gratuité de la salle municipale.
- 24. Lendurovert** : organisation de la ronde des sapins, 4^{ème} randonnée verte à moto, le 21 mars 2020, 150 participants par groupes de 3 à 4 participants, toutes les trois minutes, sur le même parcours que l'année dernière. Le conseil accepte.
- 25. Cœurs et Crampons** : organisation d'une randonnée 4x4 « Dames de cœurs », le 22 mai 2020, au profit de la recherche sur les cancers féminins, des Brosses à la Croix d'Ajoux. Le conseil accepte. A réfléchir pour limiter l'accès à la Croix d'Ajoux aux randonnées motorisées afin de préserver l'habitat naturel.
- 26. Club de la retraite sportive de Moulins** : organisation d'une randonnée pédestre les 13 mars et 20 mars. Le conseil accepte.
- 27. Don du Sang** : collecte du 4 décembre 2019 : 71 donneurs dont 7 nouveaux. Prochaines dates : 19 février et 2 décembre 2020.
- 28. Géo Evènement - Col des Echarmeaux** : Mme le Maire informe que le comité créé pour la mise en tourisme du col des Écharmeaux a déposé un dossier pour un géo évènement sur le col des Écharmeaux, objectif Géopark, autour de la ligne de partage des eaux, balades accompagnées en mobilité douce, participation des producteurs locaux. Ce géo-évènement se déroulerait sur deux dates : le 2 août lors de la Pause Gourmande et le 13 septembre 2020.
- 29. ADHA** : Mme le Maire fait le point sur l'avancement du projet de portage de repas sur l'ancien canton de Lamure. Un traiteur de Belmont de la Loire a été sélectionné suite à un appel d'offres. Le service devrait débuter début février 2020. Il sera opérationnel toute l'année, y compris pendant les vacances et les jours fériés. La livraison s'effectuera en liaison froide, 3 jours par semaine. Le prix du plateau repas serait de 9€50.
- 30. Bilan Camping** : Mme le Maire donne le bilan financier de saison 2019 : 514 nuitées = 3 027,80 € recettes camping + 113,08 € taxe de séjour reversée à la COR. Enquête de fréquentation du camping réalisée par l'Insee : taux d'occupation de 7,5% en 2019 soit moins 0,5 % que 2018 ; en août 2019, fréquentation supérieure de 88 % mais en septembre 2019 inférieure de 46,7 % par rapport à 2018.
- 31. Comité des Fêtes** : assemblée générale 25 janvier à 10h à la salle municipale.

QUESTIONS DIVERSES

- 32.**Chiffres population INSEE : population légale au 1^{er} janvier 2017 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 : population municipale = 1 102 ; population comptée à part = 25
- 33.**Sortie culturelle : Mme le Maire informe que le CCAS et l'Association des Familles organisent le 29 février 2020 une sortie culturelle : visite des carrières de Glay à Saint Germain-Nuelles et du musée de la mine et de la minéralogie à Saint Pierre la Palud. Départ à 8 h 30 devant l'église et retour vers 17 h 30.
- 34.**Prochain conseil vendredi 21 février 2020 à 20 H 30

Séance levée à 22h47